

Assemblée générale du 20/01/2012

Présents : 25 adhérents

- 1- Rapport d'activités : (voir documents fournis lors de la convocation)

Voté à l'unanimité

- 2- Rapport financier

Les comptes font apparaître un léger excédent et sont votés à l'unanimité

- 3- Perspectives :

- L'association compte **38 adhérents** dont 6 paysans à part entière et 2 paysans double-actifs.

- **Rappel des objectifs de Pétanielle** et du réseau des semeurs de biodiversité :

Mettre à disposition de paysans des variétés-populations¹ de céréales libres de droits sorties de banques de semences ou obtenues chez d'autres paysans

Pour répondre à une demande de paysans boulangers, des jardiniers participent à la conservation et à la pré multiplication d'une collection d'anciennes variétés de blés et autres céréales.

Ainsi la grosse charge de travail que représentent les premières étapes de la multiplication est répartie entre de nombreuses personnes et le risque de perte de variétés en cas d'accident climatique ou de destruction par la faune devient très limité.

- **Carottes** :

Pétanielle est sollicitée par Philippe Catindu Biau Germe pour prendre en charge la pré multiplication de plusieurs variétés-populations de carottes non disponibles sur le marché, en vue de leur mise à disposition de jardiniers et de maraîchers. pour répondre à la demande d'un petit groupe de maraîchers bio de son département qui souhaitent sélectionner des variétés paysannes

Il s'agirait pour chaque variété de planter 40 racines et de les maintenir jusqu'à maturité des graines.

Cela implique certaines contraintes techniques puisque la carotte au contraire du blé est allogame et que le risque d'hybridation existe avec les carottes sauvages.

¹ Variétés de large base génétique à l'inverse des variétés commerciales soumises à des critères très stricts d'homogénéité.

P. Catinaud nous transmettra prochainement un protocole de culture.

•Maison de la semence du Sud-Aveyron :

Ce projet de l'AVEM (Association des Vétérinaires et Eleveurs du Milhavois) est maintenant concrétisé. La maison de la semence est créée et vient de recruter Estelle Gressier.

Elle dispose de terrains pour les multiplications mais ne s'interdit pas de faire à nouveau appel au réseau des semeurs. Après les sainfoins des projets sur d'autres espèces fourragères, notamment les luzernes pourraient voir le jour.

•Les orges :

Cinq variétés-populations d'orges provenant de Syrie et d'Afrique du nord avaient été confiées en 2011 à Pétanielle par le CETAB (Centre d'Etude et Terre d'Accueil des Blés)

Cultivées par trois jardiniers, elles n'ont pratiquement pas donné de récolte du fait de la sécheresse printanière.

L'opération est renouvelée pour 2012 avec ce qui reste de semences car des attentes existent chez les éleveurs.

•Les houblons :

Les variétés de houblons plantées il y a deux ans n'ont pas non plus donné de récolte pour les mêmes raisons.

L'important est que les pieds continuent à se développer pour pouvoir les multiplier car les paysans-brasseurs, de plus en plus nombreux, sont intéressés. Il n'existe plus en France qu'une seule coopérative houblonnière et donc un besoin de diversité existe dans ce domaine aussi.

•Nouvelle plaquette :

Nous participons à de nombreuses manifestations et le besoin se fait sentir d'éditer une nouvelle plaquette à distribuer.

Un groupe de travail sera rapidement constitué pour revoir le contenu et la présentation.

•Dynamiques diverses en phase avec Pétanielle :

-Adrien Collet mène un projet d'installation comme paysan-boulangier près de Verdun-sur-Garonne (82)

Comme il n'est pas d'origine agricole, son projet ne suscite que peu d'enthousiasme chez les banquiers. Il a donc décidé de créer un GFA (Groupement Foncier Agricole) dont toutes les personnes intéressées peuvent prendre des parts et l'aider ainsi à financer l'achat du foncier.

Les adhérents du GFA se réuniront le 7 février à Castanet-Tolosan.

-Bruno Philippon, jusqu'ici jardinier sur 2000m² s'est pris de passion pour la culture des céréales, spécialement les blés vêtus et ceux servant à fabriquer des pâtes. Il démarre un projet grâce au prêt d'une parcelle d'1ha par un ami.

Il est aussi en train de finir la construction d'une décortiqueuse et d'un moulin.

• **Projet d'expérimentation :**

Isabelle Goldringer, Directeur de recherches à L'INRA de Gif-sur-Yvette, travaille sur l'influence de la conservation dynamique sur la diversité génétique des variétés de blé.

Elle nous propose de participer à l'un de ses projets qui consiste à distribuer une variété à plusieurs jardiniers qui la cultiveraient pendant trois ans sur 1m² et de comparer l'évolution génétique de chaque lot.

Une rencontre avec elle est prévue lors de la visite de la collection à Avignonnet-Lauragais en mai ou juin prochain.

• **Loi COV (Certificats d'obtention végétale)**

Cette loi comprend plusieurs articles dangereux, notamment :

- L'instauration d'une taxe sur l'utilisation de semences de ferme, c'est-à-dire des semences issues de récoltes de variétés certifiées.
- La possible disparition de la dérogation permettant de vendre des semences de variétés non inscrites au catalogue dites « variétés amateurs »
- L'absence d'existence juridique des variétés-populations.

Face à cela diverses réactions voient le jour :

Le collectif « Semons la biodiversité » a rédigé une motion demandant l'abrogation de la loi COV, motion déjà signée par certains conseils généraux.

Les Croqueurs de Carottes (association d'artisans semenciers membre du RSP) demandent dans une pétition que soit possible l'inscription de variétés populations sur le catalogue officiel et que soit maintenue l'autorisation de vente en vue d'une exploitation non commerciale, de variétés non inscrites au catalogue officiel des variétés.

De plus ils envisagent si la nouvelle loi interdit de vendre ces variétés d'entrer en désobéissance civique en les commercialiseront quand même.

Souhaitant prendre position à leurs côtés l'Assemblée Générale de l'Association Pétanielle adopte à l'unanimité des présents le principe d'une déclaration de soutien. La déclaration proposée (rédigée juste après l'AG) est la suivante :

Considérant que les "Croqueurs de carottes", association d'artisans semenciers, membre du Réseau des Semences Paysannes, se sont engagés publiquement à vendre en vue d'une exploitation non commerciale (autoconsommation, recherche, sélection), des semences de variétés non inscrites au catalogue officiel des variétés,

Considérant que cette démarche, parce qu'elle permet de diffuser des semences de variétés anciennes et/ou de variétés populations (de large base génétique), s'inscrit fondamentalement dans le cadre de la préservation et du développement de la biodiversité cultivée,

Considérant que ce type de vente était conforme à la réglementation en vigueur avant le 8 décembre 2011, date de promulgation de la "LOI n° 2011-1843 relative aux certificats d'obtention végétale",

Considérant que les décrets d'application de cette loi destinés à fixer les règles concernant le catalogue, peuvent remettre en cause lorsqu'ils seront publiés, la légalité de cette vente en vue d'une exploitation non commerciale,

L'assemblée Générale de Pétanielle déclare qu'elle soutiendra par tous les moyens non-violents appropriés l'association des "Croqueurs de carottes" au cas où elle déciderait de s'engager dans une démarche de désobéissance civique consistant à vendre des semences en vue d'une exploitation non commerciale même si cette vente est devenue illégale.

• **Rencontres sur la création de maisons de la semence :**

Elles auront lieu les 13, 14 et 15 septembre, vraisemblablement en Dordogne.

• **Tests de panification**

Les paysans boulangers éprouvent le besoin de définir l'aptitude de chaque variété-population à la panification. Florence Peloux a mis au point une grille de test et un protocole de fabrication du pain permettant une estimation aussi bien des aspects techniques que les aspects sensibles de chaque blé disponible en quantité suffisante (2 à 5 kg).

• **Biocybèle**

Nous participons à l'espace de biodiversité du salon Biocybèle 2012. Il s'agira cette année d'un espace commun avec les autres associations de l'espace biodiversité (LPO, RSP etc.)

Bruno Philippon en assure la coordination et fera en temps utile appel à des bonnes volontés pour mettre en place le stand le samedi, et démonter le lundi matin

• **Cinéfeuille**

« Festival du film jardins et paysages » du 30 mai au 2 juin 2012 à Gaillac

Des sachets de semences seront donnés à l'association Jardiniers de France, en vue de la réalisation d'une exposition de blés en pots.

Des contacts sont pris pour une possible participation avec notre stand et un petit clip vidéo.

4- Election du conseil d'administration

L'ensemble de l'équipe se représente et accueille une nouvelle venue : Lydie CARRAS.

Le conseil d'administration est élu à l'unanimité et comprend 10 personnes :

CARRAS Lydie, COLLET Adrien, DHOYE Grégory, MARC Jean Yves, METZ Michel, MICHEL Christian, MODIANO Philippe, PELOUX Florence, PHILIPPON Bruno, ZAHARIA Hélène.

5- Modifications du règlement intérieur

Deux ajouts au règlement intérieur sont proposés à l'assemblée générale et votés à l'unanimité :

10.1 "Tout adhérent a le droit de se faire représenter à l'AG par un autre membre en remettant à ce dernier un pouvoir écrit, mais nul ne peut détenir plus de trois pouvoirs (le sien inclus)".

10.2 "Pour des décisions importantes ne faisant pas a priori partie du mandat du CA et ne pouvant attendre l'AG annuelle, le CA peut consulter les adhérents (par mail ou par courrier) en vue de la validation de ces décisions.

6- Informations à diffuser aux adhérents

L'assemblée générale vote la décision de diffuser systématiquement aux adhérents :

- Les informations provenant du Réseau Semences Paysannes.
- Les projets de participation à un évènement, notamment pour demander des volontaires.